



Building a Europe  
for and with children  
Construire une Europe  
pour et avec les enfants



Strasbourg, 5 décembre 2024  
CDENF(2024)AR02

---

## Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Rapport abrégé de la 10<sup>e</sup> réunion plénière (Strasbourg, 3-5 décembre 2024)

---

### Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa dixième réunion plénière à Strasbourg (France) du 3 au 5 décembre 2024, sous la présidence de Ružica Boškić (Slovénie). Le 3 décembre 2024, le CDENF a tenu une session conjointe avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) de manière hybride.

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, sera disponible sur le site web du CDENF.<sup>1</sup>

### Liste des points de décision du Comité des Ministres

Lors de la session conjointe avec le CDCJ, le CDENF :

- **examine et approuve**, par consensus, le projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement et adopte son projet d'exposé des motifs, et le CDCJ fait de même ;
- **examine et adopte** les projets d'outils de mise en œuvre pour les décideurs politique sur la protection des droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et des procédures de placement, et le CDCJ fait de même ;
- **charge** le Secrétariat de transmettre au Comité des Ministres pour adoption :
  - o **le projet de recommandation CM/Rec sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation parentale** que les deux comités directeurs ont approuvé en novembre 2023 ; et
  - o **le projet de recommandation CM/Rec sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement** ;
- **charge** le Secrétariat de transmettre au Comité des Ministres pour information :
  - o **les exposés des motifs** des deux recommandations susmentionnées ;
  - o **les projets d'outils de mise en œuvre** pour les décideurs politiques sur la protection des droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et des procédures de placement.

---

<sup>1</sup> [www.coe.int/cdenf](http://www.coe.int/cdenf)

Le CDENF :

- **examine et adopte** les rapports d'examen de la mise en œuvre des recommandations suivantes, sous réserve des dernières modifications rédactionnelles, à soumettre au Comité des Ministres pour information :
  - o Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration;
  - o Recommandation CM/Rec(2009)10 concernant les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence.

### Liste des points pour information du Comité des Ministres

Le CDENF :

- **Tient** un échange de vues annuel pour évaluer ses activités,
- **se félicite de**
  - o l'approbation, conjointement avec le CDCJ, du projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement, ainsi que des premiers outils de mise en œuvre relatifs aux procédures de séparation des parents et des procédures de placement ;
  - o l'adoption des rapport d'examen de la mise en œuvre des Recommandations CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration et de la Recommandation CM/Rec(2009)10 concernant les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence;
- **convient de** proposer au Comité des Ministres, dans le cadre du suivi de l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 concernant les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence, d'envisager la mise à jour des lignes directrices à la lumière des développements intervenus au cours des quinze dernières années depuis l'adoption des lignes directrices, ainsi que des lacunes identifiées dans le rapport. Une telle révision pourrait être envisagée dans le cadre du prochain mandat du CDENF ;
- **estime que** des propositions d'actions futures pourraient être formulées sur la base des résultats de l'examen à mi-parcours de la stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) ;
- **prend note** de son plan de travail actualisé et l'approuve ;
- **prend note** des informations fournies sur l'avancement des préparatifs de la Conférence d'examen à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) qui sera organisée à Strasbourg les 3 et 4 avril 2025 sous les auspices de la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres ;
- **examine et revoit** une note d'orientation thématique intitulée "Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne" ; se déclare globalement satisfait du contenu du projet, charge le Secrétariat d'intégrer les derniers commentaires éventuels soumis avant le 15 janvier 2025, et de diffuser le texte finalisé pour adoption dans le cadre d'une procédure écrite et de procéder à la publication de la note ;
- **prend note** des informations présentées par Maria Vargova (Slovaquie), Présidente du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), sur l'état d'avancement des travaux de l'ENF-VAE, et se félicite des progrès accomplis ;
- **charge** le Secrétariat de lancer un appel auprès des délégations nationales pour la proposition d'un expert afin de pourvoir le poste vacant au sein du Comité d'experts ENF-VAE et charge le Bureau de présélectionner le nouveau membre parmi les candidats pour approbation par le CDENF dans le cadre d'une procédure écrite ;
- **prend note** d'une présentation et d'un rapport d'information sur les progrès et les retards dans la réalisation de l'interdiction universelle et de l'élimination des châtiments corporels dans les États membres du Conseil de l'Europe, et tient un échange de vues sur la question ;

- **prend note** d'une présentation des éléments préliminaires d'un projet de recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants ;
  - **prend note** d'une présentation sur l'état d'avancement des consultations d'enfants sur l'éducation complète à la sexualité ;
  - **prend note** de la mise à jour de l'étude sur la prévention de la violence sexuelle et des comportements préjudiciables ou à risque chez les enfants et de sa publication.
  - **prend note** d'une présentation de la nouvelle méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA) adoptée par le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) ;
  - **prend note** d'une présentation sur les initiatives pertinentes dans le domaine de la transformation numérique menées par le service de l'éducation du Conseil de l'Europe;
  - **examine et approuve** une note conceptuelle pour une action future en vue de la faisabilité, de l'opportunité et de la pertinence de l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant ;
  - **convient** que cet outil devrait prendre la forme d'un outil (non contraignant) ("CRIA +") tel que décrit dans la note conceptuelle, et contenir les principaux éléments qui y sont décrits ;
  - **charge** le Secrétariat de prendre des mesures, avec le soutien de consultants, en vue de la préparation de cet outil, qui sera présenté au CDENF pour adoption d'ici la fin de l'année 2025 ;
  - **confirme** la liste des huit experts proposés par les délégations nationales pour constituer son organe subordonné, le Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS) et charge le Secrétariat de prendre les prochaines mesures pour lancer les travaux de l'ENF-JUS, conformément à son mandat ;
- prend note** des informations fournies par le Secrétariat sur les premières mesures prises en vue de l'examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, notamment sous la forme de la préparation d'un rapport couvrant les développements du droit international et européen et l'analyse de la jurisprudence en matière de justice adaptée aux enfants, qui sera présenté au CDENF en avril 2025 ;
- **approuve** les propositions contenues dans le document de réflexion sur les droits de l'enfant et l'environnement préparé par son Bureau ;
  - **examine** l'avant-projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement, se félicite de la perspective des droits de l'enfant contenue dans le texte et propose quelques ajouts et amendements textuels pour renforcer le texte à cet égard ;
  - **charge** le Secrétariat de partager les propositions avec le groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME) en vue de la finalisation de ce document important.
  - **charge** le Secrétariat, en collaboration avec le Bureau, de suivre les activités transversales pertinentes au sein du Conseil de l'Europe, notamment dans les domaines des technologies et de l'environnement, et envisage de désigner des personnes de référence parmi ses membres pour des domaines spécifiques lors d'une de ses prochaines réunions ;
  - **prend note** des informations et des mises à jour fournies par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, des participants et des observateurs ;
  - **prend note** des dates suivantes des prochaines réunions

#### Réunion plénière du CDENF

- 11<sup>ème</sup> réunion plénière : Strasbourg, 1-2 avril 2025 ;
- Conférence de révision à mi-parcours : Strasbourg, 3 - 4 avril 2025 ;
- 12<sup>ème</sup> réunion plénière : Strasbourg, 18 - 20 novembre 2025 (à confirmer).

#### Réunion du bureau du CDENF

- Strasbourg 4-5 février 2025 (*en ligne*)

- **adopte** ce rapport abrégé à l'issue de la réunion .

\*\*\*\*

### **Implications en termes de ressources**

Le financement des activités décrites dans le présent rapport est assuré. Le CDENF remercie les délégations nationales ayant fourni des ressources budgétaires supplémentaires au programme "Construire une Europe pour et avec les enfants" et remercie la délégation luxembourgeoise pour son soutien et l'accueil de la Conférence d'évaluation à mi-parcours (3-4 avril 2025).

**Annexe**  
**Ordre du Jour**

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1.</b>    | <b>Ouverture de la réunion</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>2.</b>    | <b>Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>3.</b>    | <b>Déclaration de la Présidence et du Secrétariat</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>4.</b>    | <b>Examen des progrès accomplis (plan de travail actualisé)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>5.</b>    | <b>Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)</b><br><i>Principal livrable 8 et mission principale (iii)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>5.1</b>   | <b>Objectif stratégique 1 : Une vie sans violence pour tous les enfants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>5.1.1</b> | <b>Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 concernant les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence<br/><i>Principal livrable 5 et mission principale (ix)</i></li> <li>b. Progrès et retards dans la réalisation de l'interdiction universelle et de l'élimination des châtiments corporels dans les Etats membres du Conseil de l'Europe</li> <li>c. Recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants<br/><i>Principal livrable 9</i></li> <li>d. Etude sur la prévention de la violence sexuelle et des comportements préjudiciables ou à risque chez les enfants<br/><i>Principal livrable 14</i></li> </ul> |
| <b>5.1.2</b> | <b>Note d'orientation thématique : Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne</b><br><i>Principale livrable 17 et mission principale (v)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>5.2</b>   | <b>Objectif stratégique 2 : L'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>5.3</b>   | <b>Objectif stratégique 3 : L'accès de tous les enfants aux technologies et à leur utilisation sûre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>5.3.1</b> | Projet de note conceptuelle pour une action future du CDENF en vue de la faisabilité, de l'opportunité et de la pertinence de l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant<br><i>Principal livrable 7</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>5.4</b>   | <b>Objectif stratégique 4 : Une justice adaptée aux besoins de tous les enfants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>5.4.1</b> | <b>Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte de la séparation parentale et dans les procédures de placement (CJ/ENF-ISE, conjointement avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ))</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement et son projet d'exposé des motifs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|              | b. Outil(s) de mise en œuvre sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation des parents et dans les procédures de placement<br><i>Principaux livrables 1 et 2 et mission principale (xi)</i>                                                                           |
| <b>5.4.2</b> | <b>Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants</b><br><i>Principal livrable 13</i>                                                                                                                                                        |
| <b>5.4.3</b> | <b>Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce à des services multidisciplinaires et interagences (ENF-JUS)</b><br><i>Principal livrable 12</i>                                                                                                                          |
| <b>5.5</b>   | <b>Objectif stratégique 5 : donner la parole à chaque enfant</b>                                                                                                                                                                                                                                  |
|              | a. Examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans<br><i>Principal livrable 10</i>                                                                                                                                |
|              | b. Lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie nationale de participation des enfants<br><i>Principal livrable 11</i>                                                                                                                                                                   |
| <b>5.6</b>   | <b>Objectif stratégique 6 : Droits de l'enfant dans les situations de crise et d'urgence</b>                                                                                                                                                                                                      |
| <b>5.6.1</b> | <b>Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration</b><br><i>Principal livrable 3 et mission principale (ix)</i>                                        |
| <b>5.6.2</b> | <b>Droits de l'enfant et environnement</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>6.</b>    | <b>Questions transversales</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|              | a. Prise en compte transversale de l'égalité des sexes, de la jeunesse, des droits des personnes handicapées et des questions relatives aux Roms et aux gens du voyage<br><i>mission principale (xvii)</i>                                                                                        |
|              | b. Contribution aux Objectifs de Développement Durables de l'ONU<br><i>mission principale(xx)</i>                                                                                                                                                                                                 |
| <b>7.</b>    | <b>Avis demandés par le Comité des Ministres</b>                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>8.</b>    | <b>Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe et d'autres institutions et observateurs</b>                                                                                                                                                                    |
| <b>9.</b>    | <b>Évaluation des activités achevées / Échange de vues annuel pour évaluer ses activités et conseiller le Comité des Ministres sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités possibles et celles auxquelles il pourrait être mis fin (mission principale xvi)</b> |
| <b>10.</b>   | <b>Nominations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>11.</b>   | <b>Questions diverses</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>12.</b>   | <b>Date et lieu de la prochaine réunion</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>13.</b>   | <b>Approbation du rapport de réunion abrégé</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |